

Moudon, le 18 décembre 2023

**EXTRAIT**

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon  
Séance du 12 décembre 2023  
Présidence : Gzim Rama

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 46/23

**BUDGET 2024**

- vu le préavis de la Municipalité No 46/23 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. adopte tel que présenté le budget 2024 (format MCH2) de la commune de Moudon présentant un excédent de produits de CHF 22'197.-,
2. prend acte du plan des investissements pour la période 2024-2028,
3. prend acte qu'en référence aux conclusions du préavis 11/21, la limite d'endettement selon la capacité économique de la commune est fixée à CHF 69'000'000.-.

Le préavis est accepté par 37 voix, 2 avis contraires et 3 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2023.

**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**  
**Le Président : La Secrétaire :**

  
**Gzim Rama**

  
**Nicole Wyler**

